Gagner l'augmentation des salaires :



UNE URCENCE SOCIALE!

5 ans de gel du point d'indice: STOP

Alors que nos salaires sont bloqués depuis 2010, en 2016 les pouvoirs publics comptent à nouveau sur la «vocation» et le professionnalisme des agents hospitaliers pour ne pas nous rémunérer décemment.

Le gouvernement n'a qu'une proposition : l'austérité

Cette politique a pour conséquences la récession et l'étranglement financier des salariés et du service public.

Fin 2015, sous l'impulsion du gouvernement les parlementaires ont voté 3 lois compromettant gravement le financement des secteurs sanitaire, social et médico-social :

- loi santé,
- loi de financement de la Sécu,
- loi d'adaptation au vieillissement.

Pourtant, l'État fait des cadeaux monstrueux au grand patronat

Malgré des aides financières, des exonérations de cotisations sociales, le grand patronat ferme des usines, licencie à tour de bras... Dans les cliniques privées, les patrons, avec l'argent de la Sécurité Sociale, préfèrent rémunérer davantage leurs actionnaires plutôt que leurs salariés...



Le plan triennal demande 3 milliards d'économies à l'hôpital et 22 000 suppressions de postes jusqu'en 2017!!!



→ Dans la Fonction publique, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires

appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis 2010.
- Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 5 dernières années.
- Des mécanismes de carrière permettant l'évolution de tous les agents.
- Des augmentations de postes dans les secteurs en souffrance.
- Des moyens bugétaires à la hauteur des besoins de service public.
- La défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Time forte mobilisation permettra à la CGT d'obtenir une revalorisation du point d'indice lors de la conférence salariale du 4 février prochain pour la fonction publique.

AGISSONS ENSEMBLE LE 26 JANVIER!

LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE appelle à une journée de mobilisation et de grève LE MARDI 26 JANVIER 2016

pour les Services publics et les salaires dans la santé et l'action sociale.

DEPART 10H00 PLACE DE LA COMEDIE

Contact: 04 67 33 96 54 - WEB: http://cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr - MAIL: syndicat-cgt@chu-montpellier.fr





LE DROIT DE GREVE

Comment ça marche?

ASSIGNATION DES POSTES LE JOUR DE LA GREVE

- 1- Sollicitation des agents "volontaires" pour être assignés.
- 2- Sollicitation des agents non prévus au travail le jour de la grève et volontaires pour être assignés.
- 3- Sollicitation des agents prévus au travail le jour de la grève, désignés par ordre alphabétique à l'initiative du cadre de proximité.
- 4- A défaut, sollicitation des agents non prévus au travail le jour de la grève, désignés par ordre alphabétique à l'initiative du cadre.
- * Ce sont les postes qui sont assignés et non les agents.

Un poste peut-être assuré par plusieurs agents pour couvrir la totalité de l'horaire en se déclarant gréviste 55 minutes à tour de rôle.

Le droit de grève est garanti par l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, la constitution Française du 4 octobre 1958 et des dispositions législatives ont été prises pour préciser ce droit dans la fonction publique hospitalière.

55 MINUTES DE GREVE 1 heure de retenue sur salaire

Aucune incidence sur la prime de service

Aucune incidence sur les trimestres retraite

1 JOUR DE GREVE

1 jour de retenue sur salaire
1 jour de retenue sur la prime de service
1 jour de retenue sur les trimestres retraites